

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[163\\_Lettres de Louis de Carné : 1842-1873](#)[Item](#)[Au Pérennou, le 22 mai 1857, Louis de Carné à François Guizot](#)

## Au Pérennou, le 22 mai 1857, Louis de Carné à François Guizot

**Auteurs : Carné, Louis de (1804-1876)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

### Les mots clés

[Académie \(candidature\)](#), [Académie française](#), [Discours biographique](#), [Famille Guizot](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [histoire](#), [Mémoires \(Guizot\)](#), [Politique](#), [Travail intellectuel](#)

### Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Présentation

Date1857-05-22

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN  
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

### Information générales

LangueFrançais

Cote19, AN : 163 MI 42 AP 163 Papiers Guizot Bobine Opérateur 25

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

### Citer cette page

Carné, Louis de (1804-1876), Au Pérennou, le 22 mai 1857, Louis de Carné à François Guizot, 1857-05-22

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 31/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6490>

## Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionQuimper (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/06/2024 Dernière modification le 18/06/2024

---

mea vici, Meunier, l'autre dans cette  
vie de famille et d'étude dans la science  
dans le pays de Conféti. Cette vie est en  
un état plus près de soi-même et plus  
peu de l'extérieur est le vrai milieu qui sied  
à l'homme. Il est ainsi l'autre dans  
cette longue universelle dont aucun digne  
n'annonce encore la fin. Rien ne se prépare  
et on agit en effet, dans cette abdication  
de la force morale, si l'on est au  
dehors de ces choses inférieures, l'autre d'après  
dequelles on doit d'arriver de l'autre. Chacun  
a l'autre l'entière de l'union  
de la fin et de l'impossibilité d'engager  
d'ailleurs pour la fin une lutte quelconque  
dans l'âme, dans l'esprit et dans l'âme  
mais la fin tout entière vit au jour la  
généralité, imitant la fin qui se cache  
dans la fin pour ne pas voir le chemin. L'autre  
quelque indifférent que doit devenir le pays,  
et quelque clarté qu'on en puisse  
attendre, il n'est pas, je crois, je n'ai  
accepté un rôle actif dans une Comédie.  
Si j'en juge par la fin de l'œuvre, ou

aura la plus grande peine, malgré la  
Boisade de Compèze du d'écrit et même un  
sur du journal du débat, à conduire  
notre ancien Corps électoral au scrutin  
la majeure partie. Il y aura jura la  
voix de l'Assemblée, et il faudra se  
contenter des votes de Bouzon.

Pendant que vous vous préparez  
de magnifiques volumes, j'ai préparé  
aussi des articles de revue. J'ai terminé un  
à présent un morceau assez considérable  
sur l'administration intérieure de Louis  
XIV. Ce travail dont j'ai  
pué les éléments principaux dans le  
de Brantôme et de Brantôme  
en même temps que dans la publication  
récente de M. de Lappin. Chacun d'eux  
les montrera jura l'évidence que la  
première application de l'acte de 1789  
a été faite par le Prince de Conti au  
appui de l'ordonnance de Louis à l'abri  
de la révolution, et que dans la suite  
du droit. C'est et admettant tout, il  
n'a guère été mal traité et  
mais beaucoup que très peu.

On trouve dans ce livre et  
surtout une vie. Parvenu à l'âge  
de 83 ans, j'ai regrette tantôt de ne  
publier sans l'autorisation que

l'attache sur  
si j'ai le droit  
mes amis que  
« voir et voir »  
le ferme entre  
je compte de  
notre avenir  
de la République  
différent. Me  
faisse une  
à l'Académie  
qui ne pour  
j'ai fait com  
rang de l'union  
notre. Cette  
d'autant que  
n'aurait avec  
Est surtout  
comprois. Me  
mon livre  
la. Certitude  
élection par  
la. L'Académie  
leur autre  
concours de  
qui me fera  
je le veux

avec la plus grande peine, malgré la  
boisade de Compèze du diocèse et même un  
du du journal du Debate, a conduit  
notre ancien Corps électoral au scrutin  
la majeure partie. S'il en va ainsi, il  
sera de l'assemblée, et il faudra se  
contenter des vœux de Congres.

Pendant que vous vous préparez  
de magnifiques volumes, je prépare  
aussi des articles de revue. Je termine  
à présent un travail assez considérable  
sur l'administration intérieure de la  
France de Louis XIV. Ce travail, dont j'ai  
pué les éléments principaux dans les écrits  
de Boulainvilliers et de Brissacourt  
en même temps que dans la publication  
récente de M. M. Dopping, Charles, flévis  
les manuscrits jusqu'à l'évidence que la  
première application de l'acte de 1789  
a été faite par le Prince de Saxe-Weimar  
après l'ordonnance de Louis XVI à l'égard  
de la révolution, et que dans la suite  
du droit civil et administratif, il  
a été suivi et même l'ordre et  
même l'ordonnance que l'ordonnance.

Ces travaux remplissent et  
soutiennent ma vie. Parvenu à l'âge  
de 83 ans, je regrette toutefois de ne  
pouvoir faire l'antiquité morale qui

l'attaché au  
si j'ai le droit  
mes amis que  
c'est et mon  
le ferme int  
je compte et  
votre avenir  
de la France  
difficulté de  
fièvre une  
à l'Académie  
grands pour  
j'aurais com  
vieux de mon  
votre. Cette  
d'autant plus  
n'aurait au  
Est surtout  
compréhension  
mon œuvre  
la certitude  
élection par  
le serait ce  
deux autres  
concours et  
qui me fera  
je le veux

et l'attaché au titre de membre des *Salut*.  
 N'y eût-il pas de *Salut* cette distinction,  
 mes amis, que le devoir de m'aider à l'obtenir  
 n'est et n'aura pas été d'autant plus efficace  
 la forme intentionnelle. Toutefois, mon lien  
 se trouve surtout dans mon nom, et par  
 suite, mon rôle est d'être une intervention  
 de la *Salut* va remplacer dans  
 l'effort de M. de Maffre, mais si le sort  
 jette un nouveau coup, en enlevant  
 à l'Académie les excellents *Orffrault*,  
 qui est pour moi un ami de trente ans,  
 j'aurai compté sur le concours Chala-  
 rang de mon ami et avant tout de la  
 nation. Cette succession me paraît  
 d'autant plus favorable après la guerre  
 n'aurait aucun caractère politique et que  
 est surtout ce caractère là qui pourrait  
 compromettre mon intention. J'ai donc  
 mon dernier lien à Paris, après  
 la certitude que dans le cas d'une  
 élection purement littéraire comme  
 la serait celle là, il me viendrait  
 de l'autre côté de l'Académie un  
 concours d'anciens amis personnels  
 qui me ferait également refuser si  
 je devais y remplacer un personnel



politique. C'est une abomination dont  
je supplie le bonhomme aimable pour  
moi d'intention bienveillante de  
tenir un compte de l'emp. gracieux  
enfant, j'ai même remis d'urgence à  
vous et le Cas de l'emp. j'ai compte  
que vous me tracerez la marche à  
suivre. La confiance avec laquelle  
je m'adresse à vous sera aussi  
justifiée dans la même mesure la  
être dans le passé.

Après cette bonne nuit de  
M. de Witte continue j'attends impa-  
tiemment la suite de son grand  
travail sur un homme qui ne  
s'empare pas d'ailleurs à une facile  
accès. Veuillez bien aussi m'adresser à  
M. de Witte une nouvelle  
reputation et recevoir vous  
même beaucoup d'expressions  
de l'intérêt dont vous  
connaître depuis St. Louis  
l'opportunité de l'écriture.

Très cher